

Zeitschrift: Naturwissenschaftlicher Anzeiger der Allgemeinen Schweizerischen Gesellschaft für die Gesamten Naturwissenschaften
Herausgeber: Allgemeine Schweizerische Gesellschaft für die Gesamten Naturwissenschaften
Band: 4 (1820)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NATURWISSENSCHAFTLICHER ANZEIGER

der allgemeinen Schweizerischen Gesellschaft für die gesammten
Naturwissenschaften.

Den 1. Herbstmonat

No. 3.

1820.

*Extrait des registres de la Société Helvétique
des Sciences naturelles, rassemblée à Ge-
nève le 25, 26, 27 & 28. Juillet 1820.*

1. Séance. (Présens 100 membres ordi-
naires, 2 membres honoraires étrangers, le
Conseil d'Etat, la venerable compagnie des
Pasteurs, la société pour l'avancement des arts,
la faculté de médecine et de chirurgie, MM.
les Pharmaciens et environ une centaine de
Citoyens de Genève).

Le premier Syndic, Mr. Schmidtmeier,
ayant demandé la parole pour ouverture de la
séance, rappelle dans un discours éloquent les
avantages politiques et littéraires, qui doivent
résulter de la réunion des hommes instruits,
que renferme l'Helvétie et présage un avenir
heureux à la société qui se rassemble à Ge-
nève sous de pareils auspices.

Mr. Pictet, Président de la société lui suc-
cède et exprime les sentimens que lui inspire
la vue de ses chers Confédérés avec non moins
de force et de chaleur. Il reconnaît dans l'in-
fluence de l'histoire naturelle et dans l'amitié,
qui unit les citoyens des divers Cantons, les
deux puissances, auxquelles on est redevable
de la création et de l'entretien de la société.
Il rappelle au souvenir des membres la fonda-
tion de la société à Mornex (1815) deplore la
perte d'un de nos collègues Mr. Fisch de He-
risau, de Sir Joseph Banks, associé honoraire,
et surtout celle de notre célèbre et respectable
compatriote Mr. Jurine, dont il peint les
vertus et les talens; un fils unique, sans suivre
la même carrière, est l'héritier de son mérite
et un de ses petit-fils, présent à la séance mar-
chera sans doute sur ses traces. Après avoir

énuméré les pertes, qu'a souffert la société,
Mr. le Président donne un exposé de ses pro-
grès et de ses acquisitions. Le nombre des
membres ordinaires monte à 300, celui des
associés honoraires étrangers à 58. D'intéressans
travaux, des liaisons amicales sont le fruit de
nos réunions fraternelles, et plusieurs savans
leur ont fait hommage de leurs écrits; enfin
le zèle scientifique se propage rapidement et
les établissemens publics, qui viennent de s'é-
lever à Genève *) dans les dernières années en
sont une preuve. (L'impression de ce discours
décretée à l'unanimité, est déjà exécutée). Mr.
le Président annonce que le Conseil d'Etat du
louable Canton de Genève, pour donner à la
société un témoignage de sa sollicitude a voté
la somme de L. 400 de Suisse pour être mise à
sa disposition.

Après la lecture de quelques lettres adres-
sées à la société

Mr. le Dr. Zollikofer de St. Gall, lit une
notice biographique sur Mr. Fisch, notre de-
funt collègue; Mr. le Prof. Prevost, sur Mr. Be-
nédict Prevost, mort 1819 à Montauban. Ces
notices sont suivies de la lecture des extraits du
procès verbal des séances, tenues à St. Gall l'an-
née passée, de ceux des sociétés cantonales de
Berne, de Lausanne, de St. Gall et de Genève.

2. Séance. Rapport de la Commission,
nommée à St. Gall pour examiner les mémoi-
res envoyés en reponse à la question de prix
proposée à Zurich (1817) „s'il est vrai, que
les hautes Alpes de la Suisse soient devenues
plus âpres et plus froides, depuis une série
d'années.“

*) Nous en parlerons à la fin de cet extrait.

Le Redacteur.